

environnement

Loi "zéro phyto" : faire accepter la transition

La chambre d'agriculture accompagne les communes du département pour faciliter la fin de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.

Les enjeux environnementaux liés à l'utilisation des pesticides ne datent pas d'hier. Depuis 10 ans et le Grenelle de l'environnement, le plan Eco-phyto vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire français. Depuis le 1^{er} janvier 2017, on est dans le concret puisque la loi Labbé de 2015 a été mise en application : interdiction des pesticides par les établissements publics.

"L'herbe ça n'est pas sale"

En Loir-et-Cher, c'est à la chambre d'agriculture qu'est revenue la tâche d'accompagner les communes vers cette transition, en proposant des prestations adaptées. Un diagnostic est d'abord effectué, puis sont élaborés une stratégie et un plan d'action. Enfin, un plan de communication pour le grand public est prévu. La semaine dernière, une journée de sensibilisation était organisée dans ce but auprès des élus et des responsables tech-



Il va désormais falloir s'habituer à voir de l'herbe pousser sur les trottoirs.

(Photo archives NR)

niques. « Si certaines communes ont déjà franchi le pas, d'autres ont besoin d'un soutien pour bien communiquer autour de l'arrêt des pesticides, mais aussi pour mieux gérer ce changement », explique Michaël Graciano, conseiller environnement à la chambre d'agriculture. Parce que si la grande majorité des communes est convaincue de la nécessité du

« zéro phyto », reste encore à faire accepter certains changements aux riverains. « Ce qui peut gêner, c'est l'aspect visuel essentiellement. Les gens sont habitués à voir des trottoirs sans herbe, et certains pensent que c'est sale. Il faut qu'ils comprennent que l'herbe, ça n'est pas sale », précise Christophe Candat.

Ce dernier est responsable en-

vironnement de Vendôme, une ville qui a opéré la transition « zéro phyto » depuis longtemps. « On a commencé en 2002. En 2009, on n'utilisait plus de pesticides sur les trottoirs. Je suis là pour montrer aux gens que l'utilisation de produits chimiques représente un risque d'une part, mais aussi parce que chez nous à Vendôme, tout s'est déroulé sans problème. L'herbe s'installe sur les zones publiques et on n'a presque plus besoin d'utiliser de binette ».

Les méthodes alternatives existent, mais peuvent représenter un coût important pour des petites communes, tout comme l'aide de la chambre d'agriculture. Pour pallier cela, Michaël Graciano encourage les mutualisations : « les villes peuvent s'associer pour bénéficier de nos prestations de manière à réduire le coût, pris en charge à hauteur de 80 % ». Enfin, le « zéro phyto » ne concerne pas seulement les espaces publics. Si la vente des pesticides à usage privé est déjà interdite, son utilisation par les particuliers le sera à partir du 1^{er} janvier 2019.

Julien Griveau

www.habitec-automatisme.fr

Pour tout achat d'automatisme de portail

DOMAINE DES TABOURELLES

Samedi 28 octobre de 14 h à 18 h
& Dimanche 29 octobre de 10 h à 18 h